

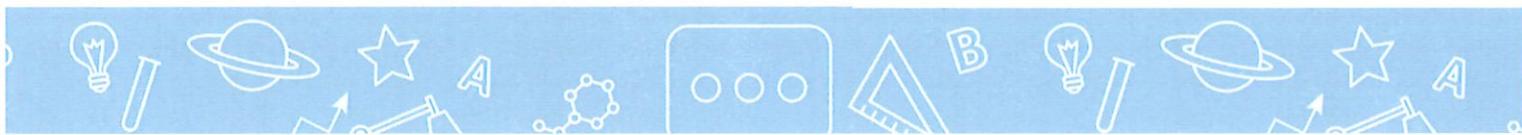
École communale de La Croix

Année scolaire 2025-2026

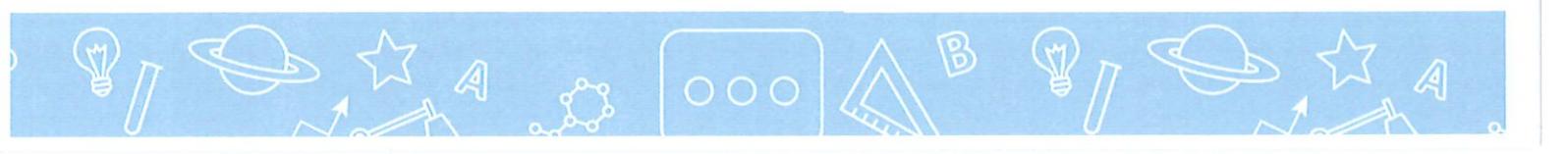
Informations pratiques

Table des matières

École communale de La Croix.....	1
Année scolaire 2025-2026	1
Informations pratiques.....	1
Informations générales	4
Coordonnées de contact	4
Equipe éducative	4
Calendrier de l'année	5
Services scolaires.....	5
Repas	5
Accueil extrascolaire.....	6
Santé à l'école.....	7
Médecine scolaire et visites médicales.....	7
Traitement médical	7
Poux et lentes.....	8
Mesures sanitaires	8
Communication avec les parents	9
Le journal de classe et la farde de communication	9
Le Dossier d'Accompagnement de l'Élève – DACCE	9
Tenue vestimentaire et objets perdus.....	10
La vie à l'école maternelle	10
Horaire	10
Entrée et sortie de l'école	10
Absences et obligation scolaire en M3	10
Collations	10
Psychomotricité	11
Activités pédagogiques	12
Frais scolaire et gratuité au niveau maternel	12
Rencontres avec les parents	12
La vie à l'école primaire	13
Horaire	13
Entrée et sortie de l'école	13
Absences et obligation scolaire	13
Travail scolaire à domicile	13
Collations	13



Éducation physique et natation.....	14
Cours philosophiques	15
Éveil aux langues	15
Frais scolaire et gratuité au niveau primaire	15
Réunions des parents et bilans	15
La participation des parents	17
Conseil de participation.....	17
Association des parents.....	17
Divers	17
Cartes de sorties.....	17
Gsm et montre connectée.....	17
Vélo dans la cour	17
Modifications liées à la mise en place du tronc commun.....	17



Informations générales

Coordonnées de contact

École communale de...

Direction : Catherine Minet

Téléphone : 010/43.64.51

Portable : 0471/63.12.08

Courriel : direction@ecoledelacroix.olln.be

Secrétaire : Anne-Lise Quiqempoix

Téléphone : 010/43.64.50

Courriel : secretariat@ecoledelacroix.olln.be

Accueil extrascolaire

Téléphone : 0470/81.31.98 (après 15h30)

Pouvoir organisateur : Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve

Échevin de l'Enseignement : Benoît JACOB

Téléphone : 010 43 60 06

Courriel : benoit.jacob@olln.be

Responsable du Service Enseignement : Céline VANDER SANDE

Téléphone : 010 43 61 95

Courriel : celine.vandersande@olln.be

Equipe éducative

Accueil : Madame Aurélie et madame Sarah (vendredi)

M1 : Madame Ludivine et madame Sarah (mardi)

M2 : Madame Carla

M3 : Madame Annick

Puéricultrice : Madame Bénédicte

P1 : Madame Nathalie

P2 : Madame Valentine

P3 : Monsieur Gaëtan

P4 : Madame Eloïse

P5 : Madame Aurore

P6 : Madame Virginie

Soutien en primaire : Mesdames Gwendoline, Marie, Rosi et Sarah



Calendrier de l'année

Rentrée scolaire	lundi 25 août 2025
Fête de la Communauté française	samedi 27 septembre 2025
Congé d'automne	du lundi 20 octobre au dimanche 2 novembre 2025
Jour de l'Armistice	mardi 11 novembre 2025
Vacances d'hiver	du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026
Congé de détente	du lundi 16 février au dimanche 1er mars 2026
Lundi de Pâques	lundi 6 avril 2026
Vacances de printemps	du lundi 27 avril au dimanche 10 mai 2026
Jeudi de l'Ascension	jeudi 14 mai 2026
Lundi de Pentecôte	lundi 25 mai 2026
Vacances d'été	à partir du samedi 4 juillet 2026

Cinq journées pédagogiques sont prévues pour toute l'école : les 2 premières auront lieu le mardi 30 septembre 2025 et le jeudi 06 novembre 2025. Les autres dates sont encore à confirmer. Durant les journées pédagogiques, l'école est fermée et les cours sont donc suspendus. Un accueil est proposé sur inscription, au coût de 10,00 euros par enfant et par jour.

Autres dates importantes : voir site de l'école.

Services scolaires

Repas

À travers son cahier spécial des charges sur les repas scolaires, la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve souhaite développer une alimentation durable et ce, en référence aux trois piliers que sont :

- La sécurité alimentaire (l'hygiène de production et de distribution des repas),
- L'équilibre diététique des menus (la consommation de légumes et de féculents est privilégiée à la consommation de viandes),
- La qualité des matières premières (utilisation de produits labellisés et de légumes frais entre autres pour le potage).

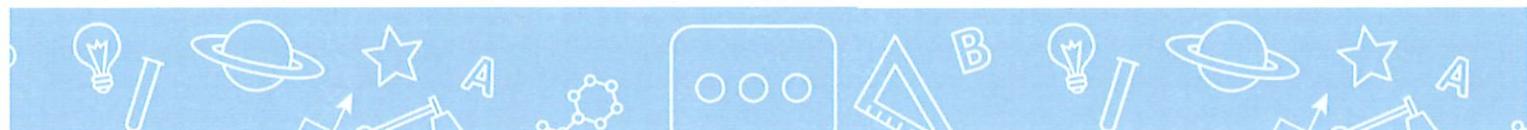
En réponse à ces intentions, TCO SERVICE propose quotidiennement aux enfants une restauration traditionnelle saine et durable, en donnant la priorité à l'achat de matières premières de qualité, aux produits de saisons, à l'approvisionnement en circuits courts ou encore aux produits bio. Les repas sont réalisés avec les mêmes ingrédients que ceux utilisés à la maison, la seule différence est qu'ils sont produits en grande quantité.

Les menus présentés chaque mois sont construits en collaboration avec le chef de cuisine et les diététiciennes de TCO Service. Des ingrédients souvent oubliés en restauration collective sont intégrés dans les menus afin de permettre aux enfants de découvrir de nouvelles saveurs. Les lentilles, les pois chiches, le quinoa, le boulgour, la semoule de blé complet, l'orge perlé, les betteraves rouges, le fenouil, le céleri rave... se retrouvent régulièrement dans nos menus.

TCO Service ne fournit pas seulement un repas mais aussi un service : éducation au goût dans les classes, formations au personnel de service, plan de lutte contre le gaspillage alimentaire, tri des déchets, participation active à la semaine bio, conseil à l'aménagement des cuisines, etc.

Chaque jour à midi (sauf le mercredi), des repas variés sont proposés aux enfants :

Le potage :	P1-P2 : 0,70 euros
Maternelles : 0,50 euros	P3 à P6 : 0,75 euros



Le repas chaud complet : potage, plat, dessert P1-P2 : 4,15 euros
Maternelles : 3,75 euros P3 à P6 : 4,45 euros

Les repas scolaires sont commandés en fin de mois pour le mois suivant, à l'aide du formulaire « FORMS » envoyé par mail. La facture correspondant aux services du mois écoulé est transmise aux parents le mois suivant. Les repas non consommés sont déduits de la facture pour autant que l'école ait été avertie d'une absence le jour même avant 8h15 par mail ou par téléphone. Le paiement s'effectue par virement au compte de la Ville dans les 8 jours après réception de la facture dans le cartable de votre enfant.

Durant le temps de midi, les enfants peuvent également apporter leurs tartines et boissons, un potage étant disponible aux pris repris plus haut. Il leur est enfin possible de rentrer à la maison, une carte de sortie étant indispensable dans ce dernier cas.

RMQ : Compte tenu de l'indexation, les prix pourront être adaptés en cours d'année.

Accueil extrascolaire

Nous voulons offrir à chaque enfant, quelle que soit sa condition sociale, la possibilité de devenir un citoyen épanoui, responsable et respectueux d'autrui. L'accueil extrascolaire est un moment clef de cet épanouissement, puisqu'il est un lieu de rencontre, d'échange, d'entraide entre les plus jeunes et les plus grands. Il s'agit également d'un espace de créativité, de mouvement et de découverte. Pour grandir, les enfants ont besoin de vivre des expériences riches et multiples, mais aussi de pouvoir faire des choix, agir librement et expérimenter leur plein potentiel, sous le regard bienveillant et confiant des adultes. C'est ce que nos lieux d'accueil proposent : espace de liberté, pour souffler, s'éveiller, jouer, prendre le temps.

Vous pouvez consulter le projet sur le site officiel de la Ville : <https://www.olln.be/fr/vivre-a-olln/enseignement/enseignement-communal/accueil-extrascolaire>

L'accueil extrascolaire est gratuit 60 minutes avant le début des cours (soit de 07h40 à 08h40) et 60 minutes après la fin des cours (soit de 15h30 à 16h30 les lundi-mardi-jeudi, de 15h15 à 16h15 le vendredi et de 12h15 à 13h15 le mercredi).

L'accueil extrascolaire est payant de 07h00 à 07h40, et de 16h30 à 18h00 les lundi-mardi-jeudi, de 16h15 à 18h00 le vendredi et de 13h15 à 18h00 le mercredi.

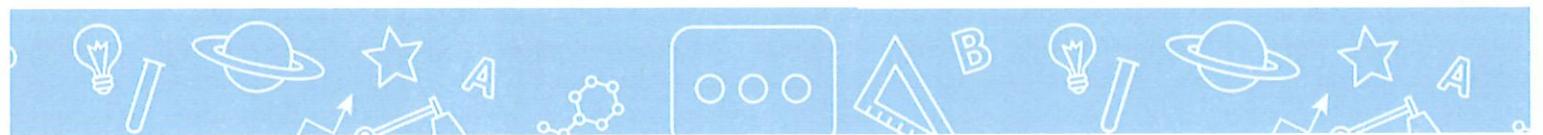
La redevance s'élève à 1,00 euro par demi-heure, toute demi-heure entamée étant facturée.

Au-delà de 18h00, un forfait majoré pour retard de 4,00 euros par enfant s'applique.

Les accueillant(e)s qui accompagnent votre enfant pendant l'accueil extrascolaire sont Mesdames Touria, Caroline, Rosalie, Isabelle et Monsieur Cédric.

Afin de faciliter l'encodage des enfants présents lors de l'accueil, chaque enfant reçoit un petit code QR qu'il accroche à son cartable. Lorsque vous arrivez à l'école, merci de signaler votre présence à l'équipe accueillante et de faire scanner, directement, Celui-ci.

Ce QR code sera donc scanné, durant les heures payantes, à chaque entrée et sortie de l'enfant lors de l'accueil extrascolaire.



Santé à l'école

Médecine scolaire et visites médicales

Le Centre Psycho-Médicosocial (PMS) contribue à l'épanouissement et au bien-être de chaque enfant. Il répond aux demandes individuelles des parents à n'importe quel moment de la scolarité en cas de difficultés d'adaptation scolaire, de choix d'orientation, de questionnement par rapport à l'évolution de l'enfant. Il assure également un rôle préventif, particulièrement au niveau maternel. LE PMS s'efforce de suivre les élèves tout au long de leur scolarité, en collaboration avec la famille et les enseignants.

Des tests sont réalisés par les membres de l'équipe des centres Psycho-Médicosociaux (PMS) (psychologues, assistants sociaux, infirmiers, ...) pour évaluer, donner des avis et des conseils sur le parcours scolaire de l'élève. Ils peuvent être réalisés à la demande spécifique des parents ou de l'enseignant.

L'équipe du centre Psycho-Médicosocial (PMS) et le service de la Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) contribuent aux objectifs cités ci-dessus.

Le PSE réalise un bilan de santé (visite médicale) obligatoire pour les élèves en M1, en M3, en P2 et en P6. Un test de vue de loin est effectué par l'infirmière du PSE en P4 dans les locaux de l'école. Une vaccination est également proposée aux élèves de P2 et de P6.

Par ailleurs, le PSE intervient pour toute question liée à la santé des élèves, assure le suivi des maladies contagieuses (contrôle des lentes et des poux, prise en charge des mesures prophylactiques, etc.).

Les écoles communales collaborent avec :

Le Centre Psycho Médico-Social de la Province du Brabant wallon (CPMS)
Avenue Bohy, 51 à 1300 Wavre
010/48 81 36
cmps.wavre@brabantwallon.be

Le Service de Promotion de la Santé à l'école (SPSE)
Avenue du Douaire, 55 - 1340 OTTIGNIES
010/ 41 54 68 ou 010/ 22 38 95
secretariatpse.ottignies@brabantwallon.be

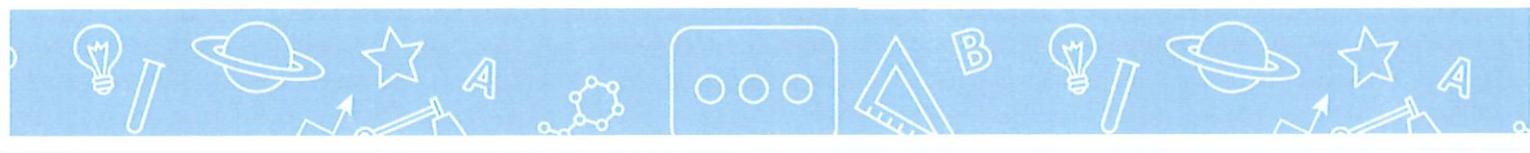
Traitement médical

Toute maladie contagieuse est signalée sans tarder et un certificat de guérison est obligatoire.

Aucun enseignant ou accueillant ne peut donner de médicament (même homéopathique) à un enfant, sauf sur prescription médicale. Les enfants présentant des signes cliniques (toux, maux de gorge, fièvre, ...) doivent rester à la maison.

Tout médicament que l'enfant devrait prendre en cours de journée, doit être remis au titulaire ou à l'accueillante dès le matin avec obligatoirement une prescription médicale.

Si votre enfant est allergique, signalez-le par écrit sans tarder à l'équipe

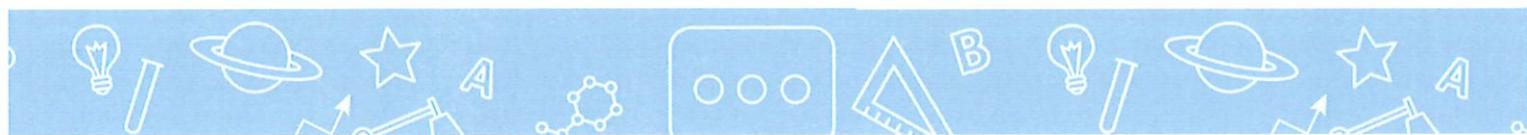


Poux et lentes

Un enfant ayant des lentes ou des poux, de même qu'atteint de toute maladie contagieuse, doit être soigné. Nous ne manquerons pas de vous appeler pour venir reprendre votre enfant si nous constatons que celui-ci a des poux. Pour les lentes et les poux, un contrôle gratuit peut être effectué au centre de santé à Ottignies (mercredi et vendredi 010 41 54 68) ou à Wavre (lundi, mardi ou jeudi 010 22 38 95).

Mesures sanitaires

Tout au long de la journée, une attention sera portée à l'hygiène des mains. Un nettoyage des différents locaux et sanitaires est effectué quotidiennement.



Communication avec les parents

Les modalités de communication avec les parents sont reprises dans le Règlement des études et le Règlement d'ordre intérieur des écoles communales, disponibles sur le site de la Ville : <https://www.olln.be/fr/vivre-a-olln/enseignement/enseignement-communal/ecoles-olln/documents-telechargeables>

Un nouvel outil de communication "Toute mon école" sera mis en place très prochainement. Les informations vous parviendront rapidement.

Le journal de classe et la farde de communication

Ces outils constituent un lien important entre l'école et la famille. Merci donc de prendre connaissance des informations importantes qui s'y trouvent quotidiennement et de les signer. Votre signature nous assurera que les informations vous sont bien parvenues.

Le Dossier d'Accompagnement de l'Élève – DACCE

Depuis la rentrée 2023, la FWB a mis en place le DACCE. Il s'agit d'un dossier numérique que les enseignantes complètent pour les enfants en difficultés persistantes uniquement. Si votre enfant ne présente aucune difficulté, il n'aura pas de DACCE. Cet outil nous permet de vous informer des dispositifs que nous mettons en place pour soutenir votre enfant. Ils sont complétés 3 fois par an : en novembre, en mars et à la fin de l'année. C'est aussi via ce DACCE que nous engageons les éventuelles procédures de maintien de votre enfant dans une année complémentaire.

Ce DACCE est accessible à partir du guichet électronique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dénommé Mon Espace <https://monespace.fw-b.be>

Comment y accéder ?

1. Vous avez un numéro de registre national (RN). Vous devez vous rendre sur le guichet électronique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dénommé : <https://monespace.fw-b.be>

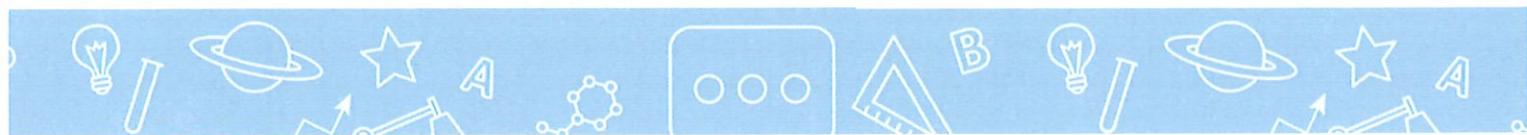
Mon Espace permet d'accéder à diverses démarches administratives et applications de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une fois connecté, pour trouver la démarche relative au DACCE de votre enfant, vous devez :

- cliquer sur « Mes démarches » dans le menu de gauche ;
- utiliser le mot-clé « DACCE » dans le filtre des démarches.

En cas de problème, un helpdesk DACCE est à votre disposition par courriel dacce.support@cfwb.be et par téléphone : 02 690 86 00 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h).

2. Vous n'avez pas de numéro de registre national ou vous préférez une version papier : Indépendamment de la mise en place de l'accès citoyen au DACCE, vous pouvez, à tout moment, demander une copie papier du DACCE de votre enfant. Néanmoins, si vous souhaitez y ajouter des informations, cela ne se fera que numériquement.

Si vous souhaitez l'information la plus complète possible, voici le lien de la FWB : <http://www.enseignement.be/index.php?page=28609&navi=4935>



Tenue vestimentaire et objets perdus

Comme stipulé dans le Règlement d'ordre intérieur des écoles communales, il est demandé aux parents d'être attentifs à habiller les enfants d'une tenue vestimentaire adaptée aux différentes activités scolaires : chaussures qui tiennent bien aux pieds, vêtements adaptés à la saison et à la météo, vêtements marqués au nom de l'enfant, faciles à retirer et à remettre pour favoriser l'apprentissage de l'autonomie chez les petits. Les bonnets et les gants seront attachés au manteau par l'intermédiaire de cordons, ce qui est par ailleurs de nature à en garantir l'utilisation.

Il est recommandé de marquer tous les effets des enfants au nom de la famille.

Les objets trouvés sont rassemblés et accessibles aux parents durant les heures d'accueil. À la fin de chaque trimestre, ce qui n'est pas repris est transmis à un organisme qui s'occupe du ramassage et de la redistribution de vêtements aux plus démunis.

La vie à l'école maternelle

Horaire

Les cours se donnent de 08h40 à 12h20 et de 13h35 à 15h30.

Le mercredi, les cours se termineront à 12h15 et le vendredi à 15h15.

Entrée et sortie de l'école

À partir de 08h40, les enseignantes accueilleront les enfants dans leur classe respective, ils rentreront par l'entrée principale du bâtiment maternel.

À 15h30, les enfants sortiront et seront pris en charge par les enseignant(e)s et les accueillant(e)s.

Absences et obligation scolaire en M3

En classes d'accueil, M1, M2 : les élèves ne sont pas soumis à l'obligation scolaire et aucun certificat n'est nécessaire en cas d'absence. Rappelons néanmoins que si l'école maternelle n'est pas obligatoire, la présence régulière des enfants (au moins 10 matinées successives) pendant le mois de septembre détermine le nombre d'emplois dont l'école dispose. Par ailleurs, une fréquentation régulière de l'école facilite l'acquisition du langage et l'appropriation d'une culture scolaire, base essentielle aux futurs apprentissages.

À partir de 5 ans, l'école est OBLIGATOIRE : toute absence ou tout retard de plus d'1/2 heure doit être justifié. Pour toute absence, un mot écrit doit être fourni avec une justification précise des parents. Le document peut être téléchargé sur le site de l'école, onglet : infos pratiques.

Toute absence non justifiée est une infraction à l'obligation scolaire.

La Direction peut refuser un motif si l'absence ne répond pas aux critères de la circulaire (voir extrait au dos des formulaires d'absence). À partir de 9 demi-jours d'absences non motivées ou non conformes, l'école se doit d'en informer le PMS et d'envoyer une déclaration à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire qui en assurera le suivi.

Collations

Nous vous proposons de continuer notre "collation potage". C'est un projet qui existe depuis de nombreuses années au sein de notre école et qui fait toujours ses preuves. L'équipe reste



convaincue de ce choix. Le potage est une excellente collation pour les enfants, et il présente de nombreux bienfaits nutritionnels et pratiques :

- **1. Apport en légumes** : Le potage est riche en légumes variés, ce qui permet aux enfants de consommer des vitamines, des minéraux, des fibres, ...et ce, sans forcément s'en rendre compte.
- **2. Bonne hydratation** : Le potage contient une grande quantité d'eau, ce qui aide à maintenir une bonne hydratation. (Parfait pour les enfants qui ne boivent pas toujours assez.)
- **3. Facile à digérer** : Les potages sont généralement doux pour l'estomac surtout lorsqu'ils sont mixés. C'est une collation légère qui ne surcharge pas le système digestif.
- **4. Aide à la concentration** : Un petit bol de potage en collation peut stabiliser la glycémie et éviter les coups de fatigue ou les baisses d'attention.
- **5. Moins de sucre que d'autres collations** : Contrairement aux collations sucrées (barres, biscuits, jus...), le potage est une option pauvre en sucre, contribuant à de meilleures habitudes alimentaires.

Pour les enfants inscrits aux repas chauds, le potage est inclus dans le prix et ne doit pas être payé en supplément.

Pour les enfants qui mangent au repas tartines, TCO propose un potage au prix de 0,50€ (2€ par semaine). Il s'agit du même potage que celui compris avec le repas chaud. Sachez que le potage de TCO ne contient ni gluten ni viande mais uniquement des légumes frais et des pommes de terre comme liant. Ce potage est préparé le matin même.

Les parents qui souhaitent apporter un potage maison peuvent le faire. Nous attirons simplement votre attention sur le choix du contenant : il est préférable d'opter pour un récipient isotherme, car nous n'avons pas la possibilité de réchauffer les potages en classe.

Pour la collation du mercredi, les enfants apporteront uniquement des fruits et/ou des légumes.

Pour le goûter, nous vous demandons de prévoir une collation telle que tartines, céréales, fruits, légumes, biscuits secs... qui sera donnée vers 16h30. Afin d'éviter des désagréments, cette collation sera mise dans une boîte prévue à cet effet.

À l'école, nous ne buvons que de l'eau. Chaque enfant viendra avec sa gourde qu'il pourra remplir si besoin durant la journée (Pas de berlingot, canette, soda, grenadine, thé, ...)

Psychomotricité

Deux périodes hebdomadaires de psychomotricité sont organisées dans chaque classe de maternelle.

Le cours de psychomotricité à l'école maternelle est obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Son objectif est de donner à chaque enfant l'opportunité de s'épanouir pleinement en :

- Développant sa conscience corporelle : l'enfant apprend à identifier et à maîtriser les différentes parties de son corps, à se situer dans l'espace et à bouger en toute sécurité.
- Encourageant l'autonomie et la confiance en soi : les activités proposées permettent à l'enfant de prendre des initiatives et de surmonter des défis, ce qui renforce son estime de soi.
- Améliorant les fonctions cognitives : la psychomotricité stimule la mémoire, la concentration, l'attention et la créativité.
- Favorisant les compétences sociales : les jeux et les exercices de groupe permettent aux enfants d'apprendre à coopérer, à communiquer et à respecter les autres.



Activités pédagogiques

Nos sorties aux bois pourront se faire tout au long de la semaine.

Cette année aucune classe de dépaysement.

Frais scolaire et gratuité au niveau maternel

Toutes les fournitures scolaires sont distribuées gratuitement aux enfants. Cependant, nous vous demanderons de remplacer le matériel perdu ou détérioré par manque de soin.

La liste du matériel à fournir se trouve sur le site de l'école.

Rencontres avec les parents

- Accueil : Vendredi 29 aout à 17h30
- M1 : Vendredi 29 aout à 19h00
- M2 : Mardi 16 septembre à 19h00
- M3 : Mardi 16 septembre à 19h00



La vie à l'école primaire

Horaire

Les cours se donnent de 08h40 à 12h20 et de 13h35 à 15h30.

Le mercredi, les cours se termineront à 12h15 et le vendredi à 15h15.

Entrée et sortie de l'école

À 08h40, les élèves se rangeront dans leur rang respectif et attendront leur enseignant(e).

À 15h30, les enfants sortiront et seront pris en charge par les enseignants(e)s et les accueillant(e)s.

Absences et obligation scolaire

Dans l'enseignement primaire, l'école est OBLIGATOIRE : toute absence ou tout retard de plus d'1/2 heure doit être justifié. Pour toute absence, un mot écrit doit être fourni avec une justification précise des parents. Le document peut être téléchargé sur le site de l'école, onglet : infos pratiques.

Toute absence non justifiée est une infraction à l'obligation scolaire.

La Direction peut refuser un motif si l'absence ne répond pas aux critères de la circulaire (voir extrait au dos des formulaires d'absence). À partir de 9 demi-jours d'absences non motivées ou non conformes, l'école se doit d'en informer le PMS et d'envoyer une déclaration à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire qui en assurera le suivi.

Travail scolaire à domicile

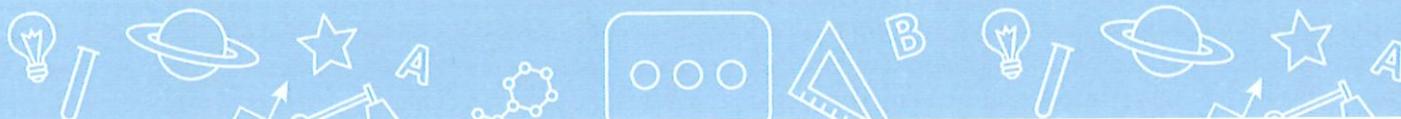
Les détails concernant le travail scolaire à domicile sont repris dans le Règlement des études des écoles communales, disponible sur le site de la Ville via le lien suivant : <https://www.oln.be/fr/vivre-a-oln/enseignement/enseignement-communal/ecoles-oln/documents-telechargeables>

Pour le moment, nous n'organisons pas d'étude à l'école.

Collations

Pour les P1 et P2, Nous vous proposons de continuer notre "collation potage". C'est un projet qui existe depuis de nombreuses années au sein de notre école et qui fait toujours ses preuves. L'équipe reste convaincue de ce choix. Le potage est une excellente collation pour les enfants et il présente de nombreux bienfaits nutritionnels et pratiques :

- **1. Apport en légumes** : Le potage est riche en légumes variés, ce qui permet aux enfants de consommer des vitamines, des minéraux, des fibres, ...et ce, sans forcément s'en rendre compte.
- **2. Bonne hydratation** : Le potage contient une grande quantité d'eau, ce qui aide à maintenir une bonne hydratation. (Parfait pour les enfants qui ne boivent pas toujours assez.)
- **3. Facile à digérer** : Les potages sont généralement doux pour l'estomac surtout lorsqu'ils sont mixés. C'est une collation légère qui ne surcharge pas le système digestif.
- **4. Aide à la concentration** : Un petit bol de potage en collation peut stabiliser la glycémie et éviter les coups de fatigue ou les baisses d'attention.
- **5. Moins de sucre que d'autres collations** : Contrairement aux collations sucrées (barres, biscuits, jus...), le potage est une option pauvre en sucre, contribuant à de meilleures habitudes alimentaires.



Pour les enfants inscrits aux repas chauds, le potage est inclus dans le prix et ne doit pas être payé en supplément.

Pour les enfants qui mangent au repas tartines, TCO propose un potage au prix de 0,70€ (ça revient à 2,80€ par semaine). Il s'agit du même potage que celui compris avec le repas chaud. Sachez que le potage de TCO ne contient ni gluten ni viande mais uniquement des légumes frais et des pommes de terre comme liant. Ce potage est préparé le matin même.

Les parents qui souhaitent apporter un potage maison peuvent le faire. Nous attirons simplement votre attention sur le choix du contenant : il est préférable d'opter pour un récipient isotherme, car nous n'avons pas la possibilité de réchauffer les potages en classe.

À partir de la P3, il n'y aura plus de "collation potage" les enfants apportent une collation saine de la maison. Si vous souhaitez que votre enfant continue à boire du potage, vous pouvez en commander via le formulaire. Celui-ci accompagnera leurs tartines à midi.

Pour la collation du mercredi, les enfants apporteront uniquement des fruits et/ou légumes.

Pour le goûter, nous vous demandons de prévoir une collation telle que tartines, céréales, fruits, légumes, biscuits secs qui sera donnée vers 16h30.

À l'école, on ne boit que de l'eau. Chaque enfant viendra avec sa gourde qu'il pourra remplir si besoin durant la journée (Pas de berlingot, canette, soda, grenadine, thé, ...).

Éducation physique et natation

Deux périodes hebdomadaires d'éducation physique et à la santé sont organisées dans les classes de P1 à P4 et trois périodes hebdomadaires dans les classes de P5P6.

Ce cours est bien plus qu'un « simple » cours de sport et vise trois objectifs principaux :

1. Développement moteur : Améliorer les mouvements de votre enfant (courir, sauter, lancer) à travers des jeux et des sports variés.
2. Vie en groupe : Apprendre à travailler ensemble, à respecter les règles et les autres, et à gérer ses émotions (victoire comme défaite).
3. Santé et bien-être : Sensibiliser l'enfant aux bonnes habitudes de vie, comme l'importance de l'hygiène, d'une alimentation saine et de la sécurité.

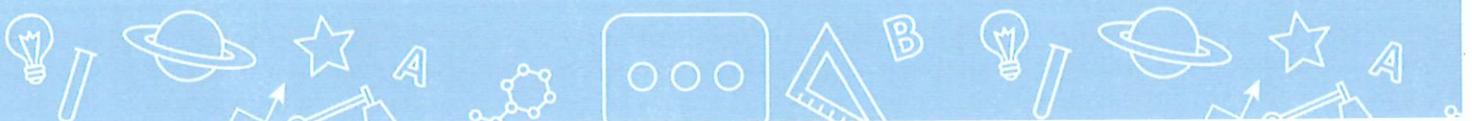
Le développement moteur est abordé à travers de la gymnastique, des sports en salle, des activités motrices à l'extérieur ainsi que des cours de natation.

L'organisation du cours d'éducation physique et à la santé est revue pour cette année 2025-2026. En effet, l'année dernière, l'expérience d'une organisation en alternance sur deux semaines et la découverte de la nouvelle piscine de Blocry ont amené les équipes à la conclusion d'un manque de continuité entre les cours, générant un ralentissement de la progression des élèves ainsi qu'à une complication de l'organisation logistique. De plus, le nouveau référentiel d'éducation physique insiste davantage sur les questions de santé et de bien-être.

Afin d'offrir une meilleure qualité d'apprentissage et de garantir la sécurité de tous, nous avons repensé notre approche.

La nouvelle organisation : les "blocs-horaires"

Pour assurer une continuité pédagogique, nous allons organiser l'année en 5 blocs de 6 à 8 semaines. Chaque groupe d'élèves suivra la natation ou l'éducation physique pendant une période concentrée, avec le même enseignant référent.



- P1 et P2 : Les élèves auront cours d'éducation physique et à la santé de septembre à avril, puis un bloc de 8 semaines de natation au printemps. Cette approche est plus douce, progressive et respectueuse de leur développement.
- P3 à P6 : Les élèves alterneront un bloc d'éducation physique et un bloc de natation de septembre à avril. Ils termineront tous par de l'éducation physique au printemps, pouvant ainsi profiter d'espaces extérieurs (parcs, jardins, bois, terrains de sport...).

Cette nouvelle organisation est conçue pour :

- Améliorer la progression : En se concentrant sur une matière à la fois, les enfants pourront mieux assimiler les apprentissages, qu'il s'agisse des techniques de nage ou des différentes disciplines sportives. Cela permettra une immersion plus complète dans chaque discipline.
- Renforcer la relation : Votre enfant aura un enseignant d'éducation physique attiré pour les deux disciplines, ce qui favorise la confiance et le suivi de son évolution.
- Mieux gérer l'inconfort : Pour les plus petits, les séances de natation au printemps seront plus agréables grâce aux températures clémentes, facilitant notamment les déplacements et la gestion des vestiaires (habillage et déshabillage).

Comparativement à l'année dernière, le nombre de séances sera sensiblement le même pour les élèves de P3 à 6. Pour les P1-P2, le nombre de séances correspond à un cycle d'apprentissage dans une école de natation classique. Des brevets de natation seront bien sûr proposés à l'issue des blocs d'apprentissage.

Nous sommes convaincus que cette nouvelle organisation permettra de surmonter les défis rencontrés l'an dernier et d'offrir à vos enfants une expérience d'apprentissage plus enrichissante et sereine.

Cours philosophiques

Une heure de cours commun de philosophie et de citoyenneté est obligatoire pour toutes les classes primaires. Celle-ci est dispensée durant l'horaire de cours généraux.

Une deuxième heure de philosophie et de citoyenneté ou, au choix, de morale non confessionnelle, religion catholique, religion protestante, religion islamique, religion israélite ou religion orthodoxe est organisée. Cette heure est dispensée en deux périodes consécutives, durant une demi-année scolaire.

Éveil aux langues

Deux périodes de 50 minutes de néerlandais sont organisées dans chacune des classes de P3, P4, P5 et P6 primaires durant l'horaire de cours généraux. Le choix du cours de langue proposé dans l'école est une prérogative du Conseil de participation.

En P1 et en P2, un éveil aux langues et aux cultures est proposé au sein de la classe par le titulaire.

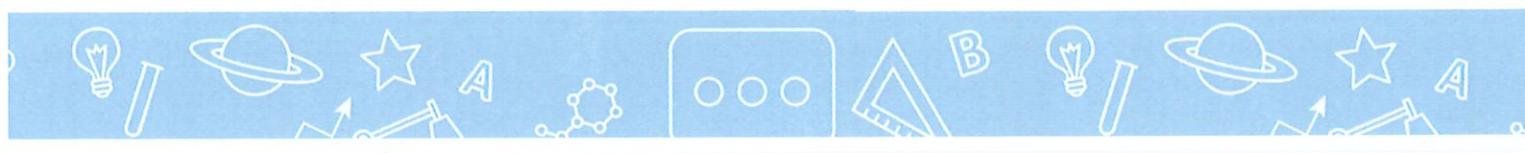
Frais scolaire et gratuité au niveau primaire

Toutes les fournitures scolaires sont distribuées gratuitement aux enfants. Cependant, nous vous demanderons de remplacer le matériel perdu ou détérioré par manque de soin.

La liste du matériel à fournir se trouve sur le site de l'école.

Réunions des parents et bilans

Les détails concernant l'évaluation et les rencontres avec les parents sont repris dans le Règlement des études des écoles communales, disponible sur le site de la Ville via le lien suivant :



<https://www.olln.be/fr/vivre-a-olln/enseignement/enseignement-communal/ecoles-olln/documents-telechargeables>

- P1-2 : Mardi 26 aout à 19h00
- P3: Jeudi 28 aout à 19h30
- P4 : Mercredi 3 septembre à 19h00
- P5 : Vendredi 05 septembre à 18h00
- P6 : Lundi 15 septembre à 17h30

À la fin de chaque trimestre un temps d'arrêt vous sera proposé. Il permettra de faire le point avec l'enseignant(e).



La participation des parents

Conseil de participation

Le Conseil de participation (CP) se réunit quatre fois par an. Il rassemble des représentants du Pouvoir organisateur (échevin, responsable du Service enseignement, direction de l'école), des représentants des parents (élus tous les deux ans), des représentants des enseignants et du personnel d'accueil (élus pour quatre ans). Le CP évalue le projet d'école et sa mise en œuvre, remet un avis sur le plan de pilotage et toute question liée à la vie scolaire et extrascolaire. Il est le lieu privilégié de rencontre et de débat réunissant tous les acteurs clés de l'école, au bénéfice des enfants.

Association des parents

L'association des parents est très active et participe à la vie de l'école. Elle est un lieu où les parents se retrouvent pour échanger, partager, discuter dans un esprit constructif en vue d'améliorer la qualité de vie de tous à l'école. Pour toute question à soulever, débat à lancer, appréciation à formuler, n'hésitez pas à entrer en contact avec les représentants des parents. Une réunion de l'AG sera programmée dans le courant septembre, la date vous parviendra très prochainement.

Divers

Cartes de sorties

Pour pouvoir quitter l'école à 15h30 (15h15 le vendredi) ou à 12h15 (le mercredi), une carte de sortie est indispensable. Elle est délivrée aux enfants sur votre responsabilité. Le document est à demander au secrétariat ou peut être téléchargé sur le site de l'école, onglet : infos pratiques. Les cartes sont contrôlées à la sortie par un enseignant ou surveillant.

Nous attirons votre attention que l'assurance scolaire couvre le chemin direct et normal entre l'école et la maison.

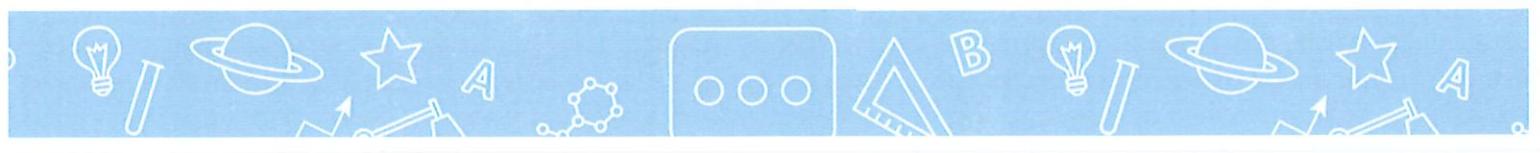
En cas de perte, il faudra demander un nouvel exemplaire à la direction ou au secrétariat.

Gsm et montre connectée

Comme présenté aux Conseils de participation du printemps dernier, il est désormais interdit pour les élèves d'utiliser leur téléphone portable (ou tout autre équipement de communication électronique, comme les tablettes et les montres connectées) de manière récréative dans les écoles. Cette nouvelle règle concerne les établissements maternels, primaires et secondaires de l'enseignement ordinaire et spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française.

Vélo dans la cour

Aucun vélo ne roule dans la cour sauf lors d'activités programmées et encadrées. Merci de vous déplacer à côté de votre vélo.



Modifications liées à la mise en place du tronc commun

À partir de cette année, le tronc commun est organisé jusqu'en P6. Tous les élèves de l'enseignement fondamental sont donc concernés par le tronc commun.

L'implémentation du tronc commun en P6 engendre deux principales modifications :

- L'horaire hebdomadaire des élèves de P6 comprend désormais 3 périodes d'éducation physique et à la santé (EPS), comme en P5.
- L'horaire hebdomadaire des élèves comprend désormais au moins 4 périodes d'accompagnement personnalisé en P1-P2 et 2 périodes d'accompagnement personnalisé en P3, P4, P5 et P6.

